

Vu le code de l'éducation et notamment les articles L712-1 à L712-6-1 et l'article L719-7
Vu le décret n° 2024-1155 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université Jean Monnet et approbation de ses statuts

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique de l'université Jean Monnet réunie le 21 novembre 2025 décide :

<p>ACTE ADMINISTRATIF</p> <p><i>Acte 178-2025</i></p>	<p>DELIBERATION POUR AVIS</p> <p>Subvention aux associations TASSE (Tutorat des Années Supérieures de Saint-Étienne) et ADEMS (Association des Étudiants en Médecine de Saint-Étienne) de la faculté de Médecine</p>
-------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire donne un avis favorable sur la délibération relative aux subventions aux associations TASSE (Tutorat des Années Supérieures de Saint-Étienne) et ADEMS (Association des Étudiants en Médecine de Saint-Étienne) de la faculté de Médecine.

Document annexé.

A Saint Etienne, le 21 novembre 2025

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président de la Formation, de
l'International et de l'Europe



Alain TROUILLET

MEMBRES : 40 QUORUM : 20	REPRESENTES : 12	PRESENTS : 21
-----------------------------	------------------	---------------

POUR : 33	CONTRE : 00	ABST : 0
-----------	-------------	----------

EXTRAIT

**PROCES VERBAL DU CONSEIL DE GESTION
DE LA FACULTE DE MEDECINE JACQUES LISFRANC**

Séance plénière du 5 novembre 2025

Séance en formation plénière tenue le 5 novembre 2025 dans les locaux de la Faculté de Médecine, sous la présidence du Professeur Philippe Berthelot, Doyen de la Faculté.

Etaient présent.e.s :

Monsieur le Pr Philippe Berthelot en sa qualité de Doyen,
Mesdames les Pres Claire Boutet et Claire Le Hello du Collège des enseignantes de rang A,
Messieurs les Prs Hubert Marotte et Hugues Patural du Collège des enseignants de rang A,
Mesdames les Dres Sylvie Pillet et Elise Vérot du Collège des enseignantes de rang B,
Messieurs les Drs Fabien Schneider et Yannick Tholance du Collège des enseignants de rang B,
Monsieur le Dr François Ballereau du Collège des enseignants de rang P,
Madame Nora Mallouk-Forges du collège des personnels BIATSS,
Monsieur Florian Bergandi du collège des personnels BIATSS,
Madame Laura Dang-Viet du Collège des étudiantes,
Messieurs Pierre Forestier, Pierre-Adrien Lachaud et Alexis Vial du Collège des étudiants,
Messieurs François Faisan et Jacques Fayolle du collège des personnalités extérieures,
Messieurs Alain Trouillet et Nicolas Boyer, en qualité d'invités permanents.

Etaient excusé.e.s :

Mesdames les Pres Céline Chauleur, Natacha Germain (pouvoir donné à C.Le Hello) et Catherine Massoubre (pouvoir donné à C.Boutet) du collège des enseignantes de rang A,
Messieurs les Prs Laurent Bertoletti (pouvoir donné à H.Marotte), Paul Frappé (pouvoir donné à F.Schneider) et Guillaume Thiéry (pouvoir donné à E.Vérot) du Collège des enseignants de rang A,
Madame le Pre Pascale Vassal (pouvoir donné à S.Pillet) du collège des enseignants de rang P,
Mesdames Camille de Carvalho, Maelys Michard, Valentine Magand, Laura Joly, Léa Saidi, Amélie Bachongy, Mathilde Bertrand et Flavie Azema du Collège des étudiantes,
Messieurs Antonin Bonnet, Maxence Faure, Benoit Sejalon, Nathan Royon, Sami Crouzet, Théo Epinat et Archibald Farison du Collège des étudiants,
Mesdames Laurène Allard Carre (pouvoir donné à N.Mallouk), Béatrice Espesson (pouvoir donné à M.Faisan), Stéphanie Calaciura du Collège des personnalités extérieures,
Messieurs Olivier Bossard, Patrick Michaud, et Raphaël Terreux (pouvoir donné à Y.Tholance) en qualité de personnalités extérieures,
Mesdames Sophie Perinel Ragey, Theodora Balmon en qualité d'invitées permanentes,
Messieurs Bruno Dohin, Aurélien Scalabre, Thierry Thomas, Vincent Augusto, Vincent Gautheron, Mathieu Oriol, Christian Boissier et Jérémy Rossi en qualité d'invités permanents.

A l'ordre du jour :

10. Demande de subventions des associations étudiantes :

Pour l'ADEMS avec une subvention demandée de 3600 €

Pour le TASSE avec une subvention demandée de 1325 €

Vote favorable à l'unanimité des présents et représentés sur les deux demandes.

Le Doyen de la Faculté,


Pr Philippe Berthelot.